Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 022-212202956-20261013-2026_35_1-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE DE
SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHÉ

Saint Gilles Vieux Marché
Village Fleuri

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres votants : 10
Date de convocation : 08/10/2026
Date d'affichage : 08/10/2026

N° 2026-35

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six le treize octobre, légalement convoqué, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de M. Laurent BERTHO, Maire.

Présents : M BERTHO Laurent, M. JAGLIN Jean-Pierre, Mme JARNOUËN de VILLARTAY Sabine, M LE DUAULT Patrick, Mme MACÉ Marie-France, Mme LE GAC Michelle, M. LE FLOCH Thierry, Mme ROBINEAU Lucie, M. LABBÉ Marc-Antoine

Absent : JAGLIN Cyrille

Absent ayant donné procuration : Madame LE GOFF Françoise a donné procuration à Madame JARNOUËN de VILLARTAY Sabine.

Secrétaire : Madame Marie-France MACÉ

2026-35

Objet : **Décision modificatif n° 3 budget principal**

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'une Décision Modificative du budget principal est nécessaire pour la comptabilisation de l'échéancier de paiement indiqué sur l'acte notarié de cession de commerce du restaurant La Vallée.
S'agissant de la décision modificative, il convient d'inscrire en recettes au chapitre 27 le montant qui sera réellement titré sur l'exercice en cours, et non l'intégralité de la créance, soit 1389*8= 11 112€.
Équilibrer la décision modificative par une diminution de dépense au chapitre 23

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
27	2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	50 000,00 €	27	2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	11 112,00 €
23	23XXX		-38 888,00 €				
TOTAL			11 112,00 €	TOTAL			11 112,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
Marie-France MACÉ

Le Maire,
Laurent BERTHO